

Sezâme

- COACHING & ORIENTATION -



Contact : Cécile FLEURY

 06 82 66 58 79

 c.fleury@sezame-coaching.com

BILAN DE COMPETENCES

Pour évoluer professionnellement, changer de métier, sécuriser une transition professionnelle, ou tout simplement faire un point sur votre carrière, un bilan de compétences est une démarche personnelle qui permet de prendre conscience de ses atouts et de ses points faibles, de définir et de valider un projet, de mettre en place un plan d'action.

Informations clés

Duré : 24h (16h d'entretien avec et sans le cheval + 8h de travail tutoré + tests).

Le rythme des RDV sera défini avec votre Coach-Consultante.

Pour qui ? Toutes personnes adultes souhaitant une évolution ou une nouvelle orientation de sa vie professionnelle, que vous soyez salarié, chef d'entreprise, fonctionnaire, demandeur d'emploi....

Prérequis : Avoir un ordinateur et une connexion Internet pour le distanciel.

Tarif : 2300 €

Points forts

- Un entretien préalable gratuit pour définir vos besoins (sans engagement)
- Un accompagnement individualisé par une coach professionnelle certifiée dédiée
- Des séances avec le cheval permettant d'explorer son rapport à l'autorité, la gestion des émotions, la posture professionnelle...
- Une démarche structurée qui répond au cadre légal
- Des tests de personnalité
- Un suivi jusqu'à 6 mois à l'issue du bilan

Modalités

- En présentiel pour les séances avec le cheval (La Lande de Gault), en présentiel ou à distance pour les entretiens
- Délais d'accès : en fonction du financement
- Le Bilan peut se faire sur le temps de travail ou hors temps de travail, avec ou sans accord de votre employeur.
- Un entretien de préadmission physique, téléphonique ou en visio vous sera proposé sans engagement par la suite. Cet entretien vous permettra de valider vos objectifs, votre engagement dans la démarche et le choix de votre coach.
- L'envoi des éléments administratifs (programme, devis, contrat/convention) se fera après votre validation du cabinet de votre choix.
- Le délai de démarrage du bilan dépendra du traitement de votre financeur.
- Accessible aux personnes en situation de handicap (*pour vérifier la faisabilité, contacter C. FLEURY, référent handicap au 06 82 66 58 79*)

Objectifs de la formation

Objectif de la formation

Le bilan de compétences a pour objectifs :

- 🕒 De faire le point sur votre situation personnelle et professionnelle, ainsi que sur vos envies
- 🕒 De mieux vous connaître
- 🕒 D'analyser vos compétences actuelles et déterminer celles que vous souhaitez développer
- 🕒 Définir votre projet professionnel en fonction de vos motivations et vos aptitudes
- 🕒 Déterminer un plan d'actions concret afin de vous lancer sereinement
- 🕒 Devenir acteur de son développement professionnel et développer son réseau

Résultats attendus

- 🕒 Un projet professionnel réaliste, réalisable et en adéquation avec vos aspirations
- 🕒 Un plan d'actions détaillé à moyen et long terme
- 🕒 La réappropriation de votre parcours et valorisation de votre expérience
- 🕒 Reconnaissance des compétences transférables
- 🕒 Connaissance des métiers ciblés
- 🕒 Détermination de pistes de formations professionnelles
- 🕒 La mise en relation avec un réseau actif
- 🕒 La prise en main de votre développement professionnel

Pourquoi le cheval ?

Objectif de l'accompagnement

Ce bilan de compétences innovant, enrichi par la médiation équine, permet à chaque personne de mieux se connaître, de valoriser ses atouts et de construire un projet professionnel aligné avec ses valeurs profondes.

Le cheval, miroir de nos émotions, agit comme un catalyseur puissant de prise de conscience.

Pourquoi le cheval ?

Le cheval ne juge pas, ne ment pas. Son intelligence émotionnelle et sa sensibilité offrent un feedback instantané sur votre posture, votre assertivité, votre leadership ou votre cohérence intérieure.

Il vous permet de :

- 🐾 Identifier vos ressources internes et vos freins,
- 🐾 Développer la confiance en vous,
- 🐾 Clarifier vos aspirations profondes,
- 🐾 Explorer votre rapport à l'autorité, à la coopération, à la prise de décision.

Aucune compétence équestre n'est requise. Les séances se déroulent au sol, dans le respect de l'animal et du participant.

Les + de notre approche

- 🐾 Un accompagnement expérientiel et sensoriel unique
- 🐾 Un cadre bienveillant, confidentiel et soutenant
- 🐾 Une professionnelle certifiée en bilan de compétences et Equi-coaching
- 🐾 Une synthèse claire, directement exploitable

Contenu de la formation

Le déroulement du Bilan de compétences se construit en 3 phases réglementaires.

Chacune de ces phases permet au bénéficiaire d'avancer progressivement du diagnostic de son passé professionnel, à l'analyse de ses forces et ses points de vigilance, jusqu'à la définition d'un ou plusieurs projets qui le conduiront à une évolution professionnelle choisie.

Le programme respecte ce découpage et utilise des outils appropriés à l'accompagnement et aux besoins du bénéficiaire.

Phase 1

Une phase **préliminaire** qui a pour objet :

- 🕒 de confirmer votre engagement dans la démarche ;
- 🕒 de définir et d'analyser la nature de vos besoins ;
- 🕒 de préciser les conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que les méthodes et techniques mises en œuvre.

Phase 2

Une phase **d'investigation** qui vous permettra :

- 🕒 d'analyser vos motivations, intérêts professionnels et personnels ;
- 🕒 d'identifier vos compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, d'évaluer vos connaissances générales ; de déterminer vos possibilités d'évolution professionnelle.

Phase 3

Une phase de **conclusion** qui, par la voie d'entretiens personnalisés, vous permettra :

- 🕒 de prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- 🕒 de recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation ;
- 🕒 de prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet.

Contenu de la formation

Moyens pédagogiques et techniques :

Un questionnaire en amont du bilan de compétences, permettra de définir l'adéquation entre vos attentes et la démarche de mise en place du bilan de compétences. Un climat de confiance doit être établi entre votre coach-consultante et vous !

- 🕒 Entretien individuel en Présentiel (ou distanciel)
- 🕒 2 à 5 séances avec le cheval
- 🕒 Tests psychotechniques,
- 🕒 Génogramme,
- 🕒 Questionnaires
- 🕒 Comptes rendus d'enquêtes (marché, métiers...)

Modalités de suivi et d'évaluation :

- 🕒 Grâce aux outils utilisés, aux synthèses intermédiaires et aux échanges que nous aurons,
- 🕒 Vérifications régulières de vos attentes et besoins
- 🕒 Echanger dans un climat de bienveillance lors des entretiens
- 🕒 Entretien individuel régulier en Présentiel (ou distanciel) pour échanger sur le travail effectué
- 🕒 Remise d'une synthèse à l'issue du bilan
- 🕒 Suivi dans les 6 mois après le bilan

VOTRE COACH - CONSULTANTE

*Forte d'une expérience de plus de 20 ans de **Conseillère en insertion professionnelle**, puis de **Consultante RH** au sein d'un cabinet international, je suis installée à mon compte depuis 2017.*

Une première formation de Coach professionnelle en 2007, puis une seconde en 2016 menant à un Titre Professionnel, donnent un cadre à mes accompagnements, tant individuels que collectifs.

En 2012, grâce à un CIF-CDD, je valide un Master en Sciences de l'éducation " Cadres et Consultants en Formation Continue " à l'université de Paris-Descartes.

Afin d'étoffer mes outils d'accompagnement et dans un souci d'amélioration continue de ma posture d'accompagnante, je me forme entre 2017 et 2021 dans plusieurs domaines : Maître-Praticien en PNL et en Hypnose Ericksonienne, Thérapie Brève orientée Solution, Coaching d'équipe.

Prestataire pour une école de coaching, je crée en 2017 une formation au bilan de compétences destinée aux Coaches, puis une formation au Titre Pro de Formateur pour Adultes (niv 5). J'interviens également sur leurs formations de Coach professionnel, PNL et Hypnose.

Cavalière et randonneuse depuis mon plus jeune âge, je m'intéresse à la pratique de l'équitation éthologique depuis plus de 25 ans...

DOMAINES D'EXPERTISE

Coaching et accompagnements individuels ou collectifs, conception et animation de formations.

Les différentes interventions collectives et/ou individuelles, auprès de différents types de structures et de publics, m'ont permis d'acquérir de solides compétences dans la gestion des mobilités internes et externes, et dans l'accompagnement de ses mutations individuelles et organisationnelles. Elles ont renforcé mes connaissances en stratégie et technique de recherche d'emploi, ainsi que dans l'appréhension et l'adaptation aux problématiques associées (marché, personnelles...).

TESTS ET HABILITATIONS

- IRMR 3 ; SOSIE
- CENTRAL TEST
- Ennéagramme



FINANCEMENT DU BILAN DE COMPETENCES

Au titre du CPF



- 🕒 Suite à l'entretien pré-bilan, le bénéficiaire fait une demande en ligne sur son espace CPF, que le centre de formation ou cabinet reçoit et doit valider sous 3 jours.
- 🕒 Lorsque le salarié utilise son CPF pour un bilan réalisé hors temps de travail, l'employeur n'a pas à être informé.
- 🕒 Lorsque le salarié utilise son CPF pour un bilan réalisé en tout ou partie, pendant le temps de travail, il doit demander l'accord préalable de l'employeur
- 🕒 La démarche est simple :
 - ✓ *Etape 1* : le bénéficiaire se connecte sur son espace CPF
Si ça n'est pas déjà fait, il vous sera demandé de créer un espace sur FranceConnect+ et une Identité Numérique La Poste
 - ✓ *Etape 2* : cliquer sur "trouver une formation" et chercher BILAN DE COMPETENCES dans le moteur de recherche
 - ✓ *Etape 3* : Choisissez "à distance", puis "FILTRES"
Descendez jusqu'à "organisme de formation" et entrez le nom de l'organisme de formation
 - ✓ *Etape 4* : S'inscrire
- 🕒 Contractualisation

Au titre du Plan de Développement des Compétences de l'entreprise

- 🕒 Le plan de développement des compétences (ex-plan de formation) est un document qui rassemble l'ensemble des actions de formation retenues par l'employeur pour ses salariés.
- 🕒 Si le bilan de compétences est réalisé dans le cadre du plan de développement des compétences, il fait l'objet d'une convention écrite entre l'employeur, le salarié et l'organisme prestataire du bilan de compétences.
- 🕒 La convention rappelle aux signataires leurs principales obligations respectives (durée, période de réalisation, remise des résultats, prix...).
- 🕒 Le salarié dispose d'un délai de 10 jours pour faire connaître son acceptation en rendant la convention signée. L'absence de réponse du salarié à la fin de ce délai vaut refus de conclure la convention.
- 🕒 Le refus d'un salarié de consentir au bilan ne constitue ni une faute, ni un motif de licenciement.

Au titre du financement personnel (auto-financement)

Si aucune des solutions ci-dessus ne vous est accessible, vous pouvez financer vous-même votre bilan.

DEONTOLOGIE

- Les actions constituant le bilan de compétences sont soumises à des **obligations déontologiques** fixées dans la rédaction des articles de la loi.
- Le bilan de compétences est soumis au **consentement du bénéficiaire**
- Il donne lieu à la conclusion d'une **convention tripartite** ou d'un **contrat**
- Il est soumis au respect du **secret professionnel** (les personnes chargées de réaliser et de détenir les bilans de compétences sont soumises aux dispositions de l'article 378 du code pénal en ce qui concerne les informations qu'elles détiennent).
- La nature et la teneur des **investigations** menées par le prestataire sont règlementées. Les informations demandées au bénéficiaire doivent présenter un lien direct avec l'objet du bilan de compétences tel qu'il est défini au 2ème alinéa de l'article L 900-2. Le bénéficiaire est tenu d'y répondre de bonne foi, dès lors que les questions remplissent les conditions précédemment citées.
- Le bilan doit être organisé en **3 phases identifiables**
- Notion de **propriété du bilan** : le bénéficiaire est seul destinataire des résultats du document de synthèse. Les résultats totaux ou partiels sont conditionnés à l'autorisation du bénéficiaire et sont définis dans la convention tripartite.
- L'intégralité des résultats du bilan de compétences doit être **restitué au bénéficiaire**.
- Le document est établi par le prestataire sous sa seule responsabilité. Il doit être présenté avant sa rédaction finale, au bénéficiaire pour d'éventuelles modifications.
- Le coach-consultant a recours à des **méthodes / techniques fiables**.